



CONSEILS CHATS

L'identification des chats

Savez-vous que l'identification des chats est obligatoire ?

Une loi adoptée le 17 mai 2011 a rendu **obligatoire** l'identification de **tout chat de plus de 7 mois né après le 1er janvier 2012** :

- Les chats nés avant le 01/01/2012 ne sont pas concernés (ils doivent néanmoins obligatoirement être identifiés s'ils sont vendus ou donnés)
- Les chats nés après le 01/01/2012 doivent être identifiés avant leur cession
- Les chats nés après le 01/01/2012 doivent être identifiés, au plus tard, à l'âge de 7 mois, et ce, même s'ils restent au sein de leur famille d'origine.

Tout chat adulte de plus de 7 mois né après le 01/01/2012 et non identifié sera donc considéré, aux yeux de la loi, comme un animal n'ayant pas de propriétaire (il sera alors, s'il est amené à la fourrière ou à une association de protection animale, considéré comme un chat errant et pourra être identifié et proposé à l'adoption)